

## **Rapport du jury de l'examen informatique de qualification « programmeur » 3<sup>ème</sup> session 2009**

### **1. Admissibilité**

Pour cette session, à partir d'un même thème (application du domaine de la gestion des abonnements téléphoniques permettant de gérer la facturation détaillée et les numéros « aimés »), les candidats pouvaient traiter soit un sujet avec les langages orientés objets, soit un sujet avec le langage Cobol.

A l'issue de l'épreuve et après correction des copies, les remarques suivantes peuvent être formulées :

- Le sujet était très classique et ne présentait pas de piège ou de difficulté de compréhension particulière. Les copies ont été, dans l'ensemble, d'un niveau moyen. Les copies en langage Cobol étant de meilleure qualité que celles dans un langage orienté objet (java principalement).
- Les candidats non admissibles ne maîtrisent pas les fondamentaux de la programmation. Le travail à fournir pour atteindre le niveau requis pour l'admissibilité semble très important.

### **2. Admission**

L'épreuve d'admission orale s'est décomposée en deux parties :

- un exposé de dix minutes développé à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat,
- un échange de questions / réponses entre le jury et le candidat d'une durée de vingt minutes.

#### **a) Les exposés**

Les sujets d'oraux choisis par le jury sont restés très classiques.

Si certains candidats ont travaillé les grands thèmes, ce n'est pas le cas de tous, certains exposés ne dépassant pas 3 ou 4 minutes.

Il faut veiller ce que l'exposé ait un plan clairement défini et annoncé. Il faut éviter les affirmations qui s'éloignent du sujet, le candidat se trouvant assez rapidement en difficulté lors des premières questions du jury cherchant à le recadrer sur le sujet.

## b) Les questions / réponses

Le jury a veillé à élargir le champ des questions posées et à ne pas se limiter au sujet présenté par le candidat. Cette démarche a permis de couvrir largement pour chaque candidat les grands domaines du programme.

De manière globale :

- Le niveau général s'est révélé inférieur à celui observé à l'écrit.
- Un défaut rédhibitoire : beaucoup de candidats préfèrent répondre des énormités plutôt que de simplement avouer qu'ils ne connaissent pas la réponse. C'est un comportement qui a été particulièrement sanctionné notamment en cas de multiples récidives.
- Le jury attend que le candidat fasse preuve d'une certaine motivation. A ce titre, il est bon de se renseigner un minimum sur les services informatiques de sa direction d'appartenance et sur les postes ouverts par la qualification de programmeur.
- Il vaut mieux éviter de se présenter comme étant déjà membre d'une structure informatique spécialisée dans un langage si, à l'évidence, on ne le maîtrise pas.
- Les candidats n'ayant pas obtenu la moyenne, mais proches de celle-ci, ne doivent pas se décourager. Il leur est recommandé de travailler l'ensemble des thèmes du programme tout en n'oubliant pas de montrer lors de l'oral qu'ils sont motivés par l'obtention de la qualification.

## **Eléments statistiques**

### NOMBRE DE CANDIDATS

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
30	18	12	5

Le nombre de candidats est en baisse : 18 candidats présents sur les 30 inscrits.

Admissibilité : le taux de candidats admissibles est assez bon.

Admission : le taux de candidats admis par rapport au nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (27%) se situe entre les résultats de la première session (43 %) et ceux de la deuxième session de 2009 (moins de 15%).

## **Conclusion**

Pour cette session, si le niveau général des écrits était moyen, cela s'est dégradé lors des entretiens oraux. Principalement à cause de candidats cherchant à répondre à toutes les questions, quitte à répondre n'importe quoi sur les sujets non maîtrisés.

Paris, le 30 mars 2010

Le Président du jury,

Marc ETIENNE